

## CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 19 février 1964

La séance est ouverte à deux heures et demie.

### LES COMPTES PUBLICS

DÉPÔT DES COMPTES PUBLICS ET DU RAPPORT  
DE L'AUDITEUR GÉNÉRAL

**L'hon. Walter L. Gordon (ministre des Finances):** Monsieur l'Orateur, conformément aux exigences de la loi sur l'administration financière, j'ai déposé aujourd'hui les volumes I, II et III, en anglais et en français, des comptes publics du Canada pour l'année financière close le 31 mars 1963.

C'est la première fois que je dépose, en anglais et en français, une édition abrégée des comptes publics du Canada. Je suis d'avis qu'une communication, sur une plus grande échelle, de certaines données statistiques que renferment les comptes publics, s'avérera utile à ceux qui désirent se documenter rapidement sur les aspects les plus importants des opérations financières de l'État qui ont eu lieu au cours de l'année financière. J'espère que ce rapport abrégé remportera l'adhésion des honorables députés et du public et que l'usage établi aujourd'hui sera suivi au cours des années à venir.

J'ai également déposé, en anglais et en français, le rapport de l'Auditeur général du Canada pour l'année financière close le 31 mars 1963.

### LES RELATIONS OUVRIÈRES

LES SYNDICATS MARITIMES—RAPPORT DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION—PRÉTENDU QUESTIONNAIRE

A l'appel de l'ordre du jour.

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition):** Monsieur l'Orateur, le premier ministre ou le ministre du Travail peut-il nous expliquer comment il se fait que Hal Banks soit toujours le chef du syndicat international des gens de mer et si le Conseil d'administration a soumis un rapport à ce sujet?

**L'hon. A. J. MacEachen (ministre du Travail):** Monsieur l'Orateur, mon très honorable ami n'ignore pas que la gestion et le contrôle des syndicats du transport maritime ont été confiés au Conseil d'administration et que ce sont les administrateurs qui décident de toutes mesures à prendre au sujet des dirigeants ou des employés de ces syndicats.

Au sujet de la deuxième partie de la question posée par mon très honorable ami, je m'attends à recevoir très prochainement des administrateurs un rapport que je transmettrai immédiatement au Parlement.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Puisque nous y sommes, monsieur l'Orateur, je voudrais poser au ministre une question concernant un certain questionnaire dont il aurait nié l'existence le 13 décembre dernier, et à propos duquel il aurait réitéré ses dénégations juste avant la fin de la dernière session.

Or, maintenant que nous savons que le questionnaire a été distribué, je voudrais demander au ministre si les renseignements ou une partie des renseignements contenus dans le questionnaire ou si les renseignements obtenus par la maison des relations extérieures agissant au nom du Conseil d'administration ont été transmis à l'un ou l'autre des syndicats et, en particulier, si différents syndicalistes sont dans le juste en affirmant que les membres du syndicat international des gens de mer ont fait l'objet de sollicitations par suite des renseignements obtenus par le Conseil d'administration?

**L'hon. M. MacEachen:** Monsieur l'Orateur, j'hésite à épaissir encore le mystère qui règne à propos de ce questionnaire. J'avoue avoir déclaré à la Chambre en une occasion, ou peut-être à deux reprises, que je n'avais pas vu le questionnaire et, de plus, qu'il n'existait pas. Je fondais mon assertion sur les renseignements transmis par les administrateurs. Par la suite, le Conseil d'administration a publié un communiqué de presse faisant savoir qu'il avait l'intention de poser aux marins une série de questions.

A ma connaissance—et je me suis entretenu avec les administrateurs au cours de l'intersession—le Conseil de tutelle n'a fait parvenir aucun questionnaire aux marins. Mon affirmation se fonde sur les entretiens que j'ai eus avec les trois administrateurs à Montréal. Étant donnée la déclaration faite aujourd'hui par l'honorable député, j'irai de nouveau aux renseignements afin de savoir si, dans l'intervalle, on a envoyé un questionnaire. Je ne sais pas qu'on en ait envoyé, mais si la chose s'est faite, je fournirai les renseignements nécessaires.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Et le reste de la question? Le Conseil d'administration ou la société préposée aux relations extérieures, et dont les administrateurs ont retenu les services, ont-ils fourni des renseignements